



PREUVES POUR DIVORCE UTILISABLES ?

Par **Visiteur23174**, le 14/06/2011 à 15:47

Je lance la requête pour divorcer, lui ne veut pas. Je pars sur un divorce accepté, on verra. J'ai trouvé un logement, je compte partir cet été avec les enfants. On sera juste à 5 mn à pied, pratique pour eux (8 et 12 ans). Il garde la maison (récompense) et la communauté lui devra bcp plus, mais bon, la communauté c'est moi à moitié, donc il pourra me faire faire des saisies sur salaires ? (je gagne 1100 euros/mois)... La communauté lui devrait 150 000 euros, donc moi 75 000 environ (et la maison pour lui alors qu'on est proprio à deux...). Et je suis seule assurée...

Il veut la RA, moi non. Handicapé, il est en longue maladie, mais marche, conduit, etc. et va bcp au café... Il est régulièrement "limite" et j'ai encore trouvé trois barrettes de shit dans son tiroir ce week end... évidemment, je suppose qu'un photo ne servira pas de preuve... Donc, quel recours pour prouver qu'il est parfois dans un état incompatible avec le fait de s'occuper des enfants ? Les voisins ou copains qui l'ont déjà vu ainsi ne veulent pas faire d'attestation...

Partir avec les enfants : main courante ?

Par **Domil**, le 14/06/2011 à 15:51

Donc vous n'avez aucune preuve de son comportement.
Vous avez donc un avocat, voyez avec lui l'opportunité de demander une enquête sociale

Par **Visiteur23174**, le 14/06/2011 à 15:55

C'est quoi une enquête sociale ? Parce que des trucs cachés, ils ne vont pas chercher.... Il emmène sa fille le matin et la récupère le soir. Je rentre une heure après. Mais bon, pour l'enquête il a tout bon... Moi je bosse... Mais c'est son état de santé qui me gêne, aggravé par son hygiène de vie. Mais eux ne verront pas qu'il va au café, il se tiendra à carreau je suppose... Et qui la demande ?

Puis-je demander une prise de sang pour l'alcool et le cannabis ?

Par **Domil**, le 14/06/2011 à 16:01

[citation]Puis-je demander une prise de sang pour l'alcool et le cannabis ?[/citation] non, on ne peut l'y contraindre, heureusement d'ailleurs.